



**Conseil d'établissement primaire et secondaire
de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice**



**Procès-verbal
Séance du jeudi 8 juin 2017, à 20h00
Maison de commune, salle des combles,
rue du Centre 47, 1025 Saint-Sulpice**

Présences :	MM. CHAPPUIS Olivier, KHAMLICHI Saïd, MALATESTA Davide, NEHDI Adel, ROCHAT Alain, SCHAEFFLER Mathieu, SIEBER Didier, Mmes FAVRE Oriella, GOLAZ Anne-Lise, HOFMANN Stefania, KOMSIYSKA SPASSOVA Anastassia, MERMINOD Anne, MERMINOD Claudine, PERIANEZ Micaela, WILLI Corinne, ZELENKOVA Magdalena
Excusés :	Mmes AVVANZINO Laurence, THEUMANN Cécile, MM. CLUSAN Franck, JACOT Stéphane
Absent :	---
Procès-verbal :	M. Yann RUFFIEUX

1. Accueil

Mme Anne Merminod ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'établissement (ci-après CE).

2. Appel - Liste de présence

Conformément ci-dessus.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal du mercredi 15 février 2017

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du mercredi 15 février 2017 est adopté à l'unanimité.

5. Groupe de travail parents référents : point de situation

Lors de la dernière séance du CE, un groupe de travail parents référents a été composé de : Mme Perianez, Mme Zelenkova et M. Malatesta.

Ce groupe a été chargé de préparer une présentation quant à la création d'un groupe parents référents pour le CE de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice. Cette présentation détaillée reprenant les explications du groupe de travail a été remise aux membres du CE et

ne sera dès lors par reprise, mais est annexée au présent procès-verbal. Seules les questions et interventions relatives à la présentation du groupe de travail sont mentionnées ci-dessous.

M. Sieber demande s'il est prévu des réunions (par exemple une à deux fois par année) entre la commune, la Direction des écoles et les parents référents. Mme Perianez répond que ceci n'est pas prévu mais que cela peut très bien être mis sur pied. Il s'agit d'une bonne idée permettant un suivi.

Mme Claudine Merminod souhaite savoir par qui seront pris en charge les coûts du projet. La Présidente répond que ce sont aux communes d'assumer financièrement ce projet.

M. Sieber est d'avis que l'information de cette création de groupe parents référents se fasse exclusivement par courrier postal et non via l'agenda scolaire.

Sachant que le projet fonctionne bien à Renens mais est en « stand-by » à Ecublens, M. Rochat trouverait intéressant de recevoir les statistiques de Renens afin de constater les points positifs et les points à améliorer. Le groupe de travail répond que ces statistiques seront disponibles au mois d'août.

Tenant compte de la différence de succès entre Renens et Ecublens, M. Rochat s'interroge sur le « chemin psychologique » par lequel les parents doivent passer avant de prendre contact avec un parent référent afin d'obtenir de l'aide.

La Présidente rebondit sur les propos de M. Rochat en demandant aux enseignantes comment est-ce que les parents peuvent appréhender cette prise de contact ?

Mme Favre, enseignante à Saint-Sulpice, répond que les personnes de nationalité étrangère fonctionnent beaucoup entre parents de même origine, et viennent peu demander des renseignements aux enseignants.

La Présidente pense, qu'en lançant ce projet, cela permettrait d'officialiser ce processus. De ce fait, les demandes des parents viendront peut-être plus facilement si les points de contact sont clairement connus.

Mme Hofmann revient sur les informations de Mme Favre en ajoutant, qu'à Chavannes, le projet est bien vu par les familles arrivant de l'étranger. En revanche, pour les familles qui sont ici depuis un certain temps, cela est plus difficile. Il serait intéressant d'identifier les personnes bien représentées dans leur communauté.

M. Sieber estime que l'école devrait mener ce projet et valider chaque parent référent. En outre, afin que ce projet fonctionne correctement, il est nécessaire que les écoles invitent les parents référents à toutes les séances d'information. Le but étant de les rendre visibles et disponibles pour les parents des élèves.

Mme Willi souhaite savoir, dans le cas d'enfants nouvellement scolarisés en 1P, s'il existe une après-midi, avant la rentrée scolaire, qui est proposée aux parents afin qu'ils puissent se rendre compte du lieu d'en classement de leurs enfants, comme cela se fait notamment dans d'autres communes. M. Sieber répond par la négative, il n'existe malheureusement pas ce genre d'après-midi.

M. Rochat demande si la désignation parents référents est pertinente et compréhensible. Ne conviendrait-il pas de rechercher un autre intitulé, par exemple parents ressources ?

M. Nehdi prend la parole en confirmant que ce besoin de parents référents existe. Il convient cependant de clarifier les choses et d'officialiser le processus. Si le CE se lance dans ce projet,

il est important qu'il soit bien géré et bien suivi. En outre, M. Nehdi s'interroge sur les moyens de contacter les parents référents lors des différents moments de la journée (tard le soir ou tôt le matin). Quelles sont les limites ? Que se passe-t-il si un parent référent donne une information incorrecte ? Selon M. Nehdi, l'idée est bonne et le CE doit se lancer dans ce projet. Une proposition pour démarrer serait d'opter pour un projet pilote en choisissant quatre langues et en faisant les choses pas à pas.

M. Schaeffler trouve qu'il serait intéressant d'avoir le retour de Renens avant de se prononcer.

Mme Willi mentionne que le retour de Renens sera uniquement sur 6 mois, ce qui ne permet pas une analyse du projet réalisée sur le long terme.

La Présidente demande au CE s'il est préférable de reporter la prise de décision de se lancer dans ce projet lors de la prochaine séance du 21 novembre 2017.

Mme Hofmann estime que les risques sont minimes si le CE se lance déjà dans ce projet et qu'il convient d'aller de l'avant.

M. Malatesta propose, en cas d'acceptation de la création de ce groupe parents référents, de prévoir toutes les langues.

Mme Golaz est du même avis que M. Malatesta et ajoute que le choix des langues est important.

M. Sieber trouverait judicieux de se greffer au projet de Renens, en utilisant ses parents référents.

M. Chappuis pense que l'idée de M. Sieber est intéressante mais que les écoles ne sont pas les mêmes sur la commune de Renens.

Mme Willi mentionne que le travail de parents référents, peu importe la commune, est le même dans tous les établissements.

M. Schaeffler trouve également l'idée de se greffer à Renens intéressante tout en ayant la possibilité de rajouter des parents référents des communes de Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice.

M. Rochat émet une proposition de regrouper les parents référents par quartier, sachant que certains quartiers ont la même population (origine), notamment à Chavannes-près-Renens.

La Présidente pense que, si le projet est lancé par quartier, cela dépasserait le stade scolaire. Il serait préférable, en premier lieu, de tenter l'expérience par l'école et de démarrer petit à petit.

M. Malatesta revient sur les commentaires de M. Nehdi concernant les moyens de contacts avec les parents référents. Dans l'annexe « Charte d'engagement et de confidentialité pour les parents référents » (faisant partie de la présentation du groupe de travail), les parents référents ont la possibilité de spécifier les moyens de contacts souhaités (mail, téléphone, etc.) ainsi que le moment de la journée approprié (matin, midi, soir, week-end).

M. Schaeffler demande s'il existe un cahier des charges car il serait intéressant de clarifier les tâches des parents référents.

La Présidente souhaite savoir si le CE accepte de se lancer dans ce projet de parents référents. Le CE accepte à l'unanimité le lancement du projet.

Suite à cette décision positive du CE, la Présidente mentionne qu'il est important d'identifier le porteur projet.

M. Sieber estime que le porteur du projet doit être l'école, avec élargissement possible par la suite.

M. Rochat attire l'attention de M. Sieber que les démarches administratives d'un tel projet sont lourdes et s'interroge quant aux ressources à disposition de l'école.

Mme Anne Merminod demande si le groupe de travail existant (Mme Perianez, Mme Zelenkova et M. Malatesta) accepte de poursuivre l'avancée de ce projet.

Mme Zelenkova et M. Malatesta acceptent. En revanche, Mme Perianez informe qu'elle serait prête à laisser sa place.

Suite à cette communication de Mme Perianez, M. Sieber a informé, par son courriel du 12 juin 2017 à la Présidente et au secrétaire, que Mme Stefania Hofmann souhaite faire partie du groupe de pilotage pour les parents référents. Le groupe de travail est ainsi désormais composé de Mme Zelenkova, Mme Hofmann et M. Malatesta.

La Présidente remercie vivement le groupe de travail pour sa présentation et son investissement, et lui propose de fixer un rendez-vous à la rentrée scolaire afin de poursuivre l'avancée de ce projet.

Pour terminer la discussion relative à ce point, M. Rochat mentionne qu'il conviendrait d'informer la Commission d'intégration scolaire de Chavannes-près-Renens et l'Association des Parents d'Elèves du lancement de ce projet.

6. Nouvelles de Saint-Sulpice :

- Changements au réfectoire scolaire**
- Problèmes des voitures autour du collège**

Changements au réfectoire scolaire

Mme Anne Merminod explique les changements au réfectoire scolaire. Dès la reprise de l'année scolaire 2017-2018, deux services seront prévus au réfectoire scolaire du Collège des Pâquis de Saint-Sulpice. Un premier service pour les 5-6P qui commenceront à manger et iront ensuite aux devoirs surveillés, et l'inverse pour les 7-8P qui débuteront par les devoirs surveillés et mangeront ensuite. Ce changement de formule a été décidé dans le but d'améliorer la qualité de vie du réfectoire scolaire et le nombre d'inscriptions en augmentation.

Mme Perianez en profite afin de demander si le vendredi 29 juin 2018 (dernier jour de l'année scolaire) le réfectoire sera fermé. M. Sieber répond qu'il n'y aura pas d'école le jour en question, le réfectoire sera effectivement fermé.

D'autre part, toujours concernant le réfectoire scolaire, Mme Perianez fait part d'un problème qu'elle rencontre avec les enfants ne se rendant pas ou devant partir plus vite du réfectoire scolaire en raison de course d'école ou d'activité de dernière minute (appui par exemple). L'information de l'absence et/ou du départ à l'avance des élèves ne parvient pas à Mme Perianez, alors que l'intéressée dispose d'un casier permettant ce genre communication. Ceci génère des problèmes d'organisation. M. Sieber comprend le problème soulevé et informe Mme Perianez que la diffusion de ce type d'information aux personnes concernées est compliquée mais qu'un moyen d'amélioration doit effectivement être trouvé. M. Sieber

propose à Mme Perianez qu'elle prenne contact, les lundis matins, avec le secrétariat des écoles afin de connaître les changements prévus pour la semaine.

Problèmes des voitures autour du collège

La Présidente demande la collaboration des enseignantes afin de faire circuler l'information que les enfants doivent marcher au moins du parking du foyer paroissial jusqu'à l'école. Aucun parage ou dépose-minute n'est autorisé devant l'école, car cela pose des problèmes de sécurité et d'embouteillage. L'APE sera également contactée à cet effet afin de ventiler l'information.

Mme Willi prend la parole en ajoutant que le même problème est constaté, en dehors des heures scolaires, avec la Société de Jeunesse qui ne se parque pas aux endroits prévus. Mme Golaz se charge d'en informer la Société de Jeunesse.

Mme Anne Merminod informe également le CE que des contacts sont en cours avec la Police de l'Ouest lausannois afin d'améliorer la situation sur place.

Mme Favre relève que les policiers discutent gentiment avec les parents, mais qu'il conviendrait de sévir.

Mme Golaz rappelle que des discussions avaient eu lieu pour un « drive ».

Mme Claudine Merminod donne un exemple d'organisation qui est en place dans sa commune de domicile. Pour palier à ce genre de problème de parage devant le collège, la rue est fermée aux heures scolaires avec, en outre, la présence d'un patrouilleur scolaire lequel installe une barrière afin d'empêcher les parents d'accéder à la rue.

Mme Golaz pense que la proposition de Mme Claudine Merminod, pour Saint-Sulpice, déplacerait le problème au chemin du Bochet 1, ce qui n'est pas souhaitable.

7. Points du Directeur :

- **Nouvelles technologies**
- **Excuses des parents**

M. Sieber prend la parole.

Nouvelles technologies

Une deuxième action de prévention sur les nouvelles technologies est prévue, ayant pour sujet le harcèlement. Une journée pédagogique complète (un mercredi) sera organisée pour les enseignants, avec une présentation le soir pour les parents et les enseignants.

Excuses des parents

73 lettres ont été envoyées par la Direction des écoles aux parents concernant l'absence de leurs enfants non excusés. Malheureusement, sur ces 73 courriers, il est pratiquement certain qu'un tiers sera des excuses "bidon", car les parents ne savent pas où étaient leurs enfants. M. Sieber explique qu'il s'agit d'un gros problème. Les parents sont très remontés lorsqu'ils reçoivent ces courriers et prennent ensuite contact avec le secrétariat pour manifester leur mécontentement. Le Directeur sollicite de l'aide de la part de tous les partenaires (commune,

APE, membres du CE, etc.) et rappelle qu'une excuse par courriel n'est pas acceptable, sachant notamment que les enfants ont accès aux courriels de leurs parents. Toute absence doit être signée par les parents. En ce qui concerne les arrivées tardives, il s'agit du même principe. Pour information, la Préfète a fixé une "amende" à CHF 10.-- par arrivée tardive. En un semestre, jusqu'à 45 arrivées tardives ont été totalisées. Il est constaté que ces absences et/ou arrivées tardives sont réparties entre la 1^{ère} et la 11^{ème} année. Pour le moment, le processus est le suivant en cas d'absences ou d'arrivées tardives : un courrier est adressé aux parents, puis un second courrier, ensuite une lettre recommandée, et pour terminer une dénonciation est effectuée. A l'avenir, la Direction des écoles, qui est suivie par la Préfecture, adressera un seul courrier aux parents, puis une lettre recommandée, et une dénonciation en cas de non réponse.

Mme Golaz demande sous quelle forme doit être faite le mot d'excuses des parents. M. Sieber répond que quelques exemples sont détachables à la fin de l'agenda. Autrement, une lettre avec les motifs, la date et la signature des parents est demandée.

Mme Favre ajoute, qu'en tant qu'enseignante, il lui arrive de recevoir des SMS des parents informant l'absence/l'excuse de leurs enfants.

Mme Perianez souhaite savoir dans le cas d'un enfant ne se sentant pas bien lorsqu'il est au réfectoire scolaire et ne pouvant pas reprendre l'école l'après-midi, s'il convient qu'elle excuse l'enfant. M. Sieber répond à Mme Perianez qu'elle peut informer le professeur concerné de l'absence de l'enfant pour l'après-midi. En revanche, le mot d'excuse est de la responsabilité des parents.

8. Assemblée des parents à fixer, selon l'article 9 du règlement

La Présidente mentionne que selon l'article 9 du règlement du CE, lequel stipule "*Les parents membres du conseil d'établissement convoquent une assemblée des parents d'élèves fréquentant l'établissement scolaire au moins une fois par année. Dans ce cadre, la commune met des locaux à disposition. Lors de cette réunion, les parents membres du conseil d'établissement rendent compte de leurs activités. Ils peuvent consulter l'assemblée sur des sujets la concernant*".

La Présidente rappelle que les parents du CE sont tenus d'organiser cette assemblée au moins une fois par année. Il serait souhaitable que cette réunion se fasse d'ici la fin de l'année 2017.

Pour rappel, les représentants des parents d'élèves sont : Mmes Theumann et Zelenkova, MM. Chappuis, Schaeffler et Malatesta.

Une date sera fixée et un flyer sera préparé par les représentants des parents d'élèves. Ces éléments seront transmis à la Présidente, à M. Rochat et à M. Sieber, pour ventilation de la convocation.

9. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du CE aura lieu le mardi 21 novembre 2017, à 20h00, à la buvette du Collège de la Concorde, à Chavannes-près-Renens.

10. Divers et propositions individuelles

M. Malatesta souhaite se renseigner sur les changements relatifs au réfectoire scolaire à Chavannes-près-Renens suite à un courrier adressé aux parents. M. Rochat répond qu'il est constaté moins d'inscription / d'intérêt pour les repas chauds. En revanche, une augmentation des enfants venant avec leur pique-nique est constatée. Compte tenu de ce qui précède, des changements seront effectivement prévus notamment afin d'axer le réfectoire scolaire sur l'animation et le bien-être des enfants. En ce qui concerne les enfants inscrits pour les repas chauds, ces derniers seront toujours surveillés par des adultes.

Mme Golaz, s'agissant de la recherche de plages-horaires disponibles dans les salles de gymnastique de Saint-Sulpice, demande si l'école enfantine (ancien bâtiment) à Saint-Sulpice est encore chauffée. La Présidente répond que ce bâtiment n'est plus chauffé.

Mme Golaz fait part d'un problème de rangement du matériel dans le garage du Russel par les enseignants, rangement qui n'est pas effectué correctement. Mme Favre est consciente du problème et va relayer l'information à ses collègues enseignants.

M. Schaeffler souhaite revenir sur la sécurité des enfants en ce qui concerne le parascolaire pour les trajets entre les collèges de la Concorde et de la Plaine à Chavannes-près-Renens, élément qui avait été abordé dans les "divers" de la séance du CE du 15 février 2017 (l'historique de cette discussion se trouve dans le procès-verbal de cette séance). Une réunion a eu lieu avec les représentants du parascolaire de Chavannes-près-Renens. Bien que les discussions aient été constructives, il ressort un problème relatif au chemin du parc Pidoux, lequel n'a plus de gazon mais plus que de la terre, ce qui pose un problème lors de mauvais temps les enfants utilisant ce chemin. M. Schaeffler demande à M. Rochat s'il serait possible d'y mettre des copeaux afin de sécuriser cet accès. M. Rochat répond qu'il ne s'agit pas d'un chemin et se demande qui a diffusé cette information. Les enfants doivent prendre le bon chemin et ne pas emprunter cet accès qui n'est pas prévu à cet effet. M. Schaeffler ajoute que le chemin officiel est moins sécurisant et plus raide que celui du parc Pidoux. Mme Golaz jugerait utile de demander à la voirie d'aller constater l'état du chemin dont parle M. Schaeffler. La Présidente invite les intervenants à poursuivre cette discussion en aparté et après la séance.

Mme Anne Merminod remercie les participants et lève la séance à 21h50.

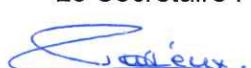
Au nom du Conseil d'établissement scolaire
 primaire et secondaire
 de Chavannes-près Renens et de Saint-Sulpice

La Présidente :



Anne Merminod

Le Secrétaire :



Yann Ruffieux

Annexe : présentation du projet "parents référents" réalisée par le groupe de travail